

## Procès-verbal – Séance du 13 juin 2017

Date de convocation :  
09 juin 2017

Nombre de membres:  
en exercice : 19  
présents : 15  
procurations : 4  
votants : 19

L'an deux mil dix-sept, le 13 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

**Etaient présents** : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. GUILLEMOT, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. LE BRUN, 5<sup>ème</sup> adjoint, Mmes BROOK, HAVART, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :

Madame LE SAUTER – LE BEL donne pouvoir à Monsieur GICQUELLO

Madame LE LIEVRE donne pouvoir à Monsieur LEMBELEMBE

Madame LHOPITALIER donne pouvoir à Madame HAVART

Madame OGER donne pouvoir à Monsieur GUILLEMOT

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Marc OUTIN a été élu secrétaire de séance

### ♦ 2017 – 05 – 01 : Achat de jeux pour la ludothèque : demande de subvention à la CAF

La commune fait régulièrement l'acquisition de jeux pour la ludothèque. Pour 2017, l'association a demandé l'acquisition de jeux pour un montant de 1.000 €. Une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales peut être sollicitée.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour procéder à l'achat des jeux pour la ludothèque pour un montant de 1.000 €, et pour solliciter une participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 05 – 01 :

*Michelle Trégouët rappelle que l'achat des jeux est un investissement pour l'ensemble de la population et les écoles. La ludothèque fonctionne bien avec l'équipe de bénévoles.*

*Monsieur le Maire estime que l'équipe de bénévoles répond aux besoins de la population.*

*Michelle Trégouët indique que l'association demande un soutien logistique de la part de la commune.*

*Yannis Le Brun souligne sa présence à l'assemblée générale de la ludothèque la semaine dernière. Il rapporte que l'association rencontre des difficultés pour gérer les permanences, et qu'elle demande régulièrement à la commune l'emploi d'un salarié. Il indique qu'une proposition leur a été faite lors de l'assemblée générale, et qu'il est en attente d'un courrier de leur part pour aller plus loin.*

**◆ 2017 – 05 – 02 : Renouvellement de la location par la commune de locaux vacants pour mise à disposition des artistes ou artisans d'art**

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, l'opération de mise à disposition de locaux vacants pour les artistes et artisans d'art rencontre un beau succès.

Le coût de la prise en charge par la commune est habituellement fixé à 5 € par mois du m<sup>2</sup> au maximum. En 2016, le montant des loyers payés s'élevait à 2.880 €, avec 4 locaux, du 1er juillet au 31 août.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le tarif de location à 5 € par mois du m<sup>2</sup> au maximum, du 17 juin au 17 septembre, avec une enveloppe globale de 2.880 €.

• Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 05 – 02 :

*Marc Kerviche indique que cette opération est l'occasion pour les artisans de montrer leur savoir-faire. Cette année, 12 personnes bénéficieront de cette opération. Il travaille actuellement sur la possibilité de les installer à l'année.*

*Monsieur le Maire rappelle la tenue du Festival des artisans d'art qui le 4 juin dernier. Marc Kerviche précise qu'il s'agissait de la seconde édition à Malestroit, est qu'elle a attiré plus de monde que l'année dernière.*

**◆ 2017 – 05 – 03 : Lotissement « Domaine de la Croizédo » : fixation du prix de vente au m<sup>2</sup>**

Monsieur le Maire indique que le coût de revient du lotissement est de 55,14 € HT par m<sup>2</sup>, soit 66,17 € TTC. Il rappelle que le budget principal a autofinancé une partie de l'achat des terrains concernés : seul un remboursement de 100.000 € reste prévu au BP 2017 sur les 300.104,41 € d'achat initiaux, ce qui reviendrait à fixer un prix de vente de 48,80 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'un prix de vente inférieur à 48,80 € TTC impacterait le budget principal, en diminuant la recette de 100.000 € inscrite.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente du « Domaine de la Croizédo » à 45 € du m<sup>2</sup> ; et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux transactions à intervenir.

• Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 05 – 03 :

*Bertrand Dany se réjouit que les travaux soient lancés. Il regrette que la question du prix de vente n'ait pas été débattue en commission. Il souhaite savoir si des critères d'attribution des lots sont prévus, afin de favoriser les jeunes ménages par exemple. Il s'interroge également sur l'abandon du projet de logements à loyers maîtrisés initialement prévu sur l'un des lots.*

*Monsieur le Maire estime qu'il est important de ne pas refuser des personnes qui ne seraient pas de jeunes ménages. Il précise que des jeunes ménages se sont déjà manifestés, mais également de jeunes retraités.*

*Monsieur le Maire ajoute que si le lotissement est vendu rapidement, l'équipe pourra travailler sur un autre projet, il reste des terrains à Malestroit. Il rappelle que l'objectif est de développer l'attractivité de la ville, et qu'il est important de conserver une certaine mixité.*

*Concernant les logements collectifs, Monsieur le Maire indique que Malestroit est déjà bien pourvue en logements sociaux. Bertrand Dany estime que les logements à loyer maîtrisé à Malestroit sont de piètre qualité. Monsieur le Maire trouve que ce point est intéressant à étudier, en imaginant par exemple un projet de 5 ou 6 pavillons T2 ou T3 à destination de jeunes ménages.*

*Monsieur le Maire rappelle également que le foyer logement travaille actuellement sur un projet de construction de 6 logements T2. Bertrand Dany estime qu'il aurait été intéressant de faire quelques T3. Monsieur le maire indique qu'il n'est pas trop tard pour intégrer ce point dans l'étude actuellement en cours.*

*Vincent Pouëssel s'interroge sur la pratique de discrimination dans le fait de mettre en place des critères d'attribution des lots. Bertrand Dany précise que cette pratique est répandue.*

*Christian Guillemot estime que Malestroit n'étant pas dans un schéma tendu, il est important de faire en sorte que les gens s'installent, sans aucune condition. Un nouveau projet pourra être lancé après si nécessaire. Il ajoute qu'un prix attractif pourra impacter le profil des acquéreurs.*

*Monsieur le Maire précise que Malestroit dispose de nombreux services, il ne faut donc pas trop baisser le prix au m<sup>2</sup>.*

*Carole Blanco-Hercelin indique que si le prix est attractif, les lots seront vendus plus rapidement, et les recettes fiscales seront perçues plus vite.*

#### **◆ 2017 – 05 – 04 : Mise en place d'une convention avec la Gendarmerie : autorisation de signature**

Afin de poursuivre l'action municipale dans le domaine de la sécurité, Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat, à savoir la gendarmerie nationale pour Malestroit.

Cette convention a pour objet de préciser la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale, ainsi que de déterminer les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

Cette convention est également un préalable à l'armement de la police municipale.

La convention-type issue de Légifrance sera personnalisée avec les informations de Malestroit (établissements scolaires, manifestations...).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place une convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat, et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 05 – 04 :

*Michelle Trégouët demande si d'autres communes du secteur ont mis en place cette convention. Monsieur le Maire indique qu'elle existe déjà à Josselin et Ploërmel par exemple.*

*Michelle Trégouët souhaiterait que l'accent soit mis sur la prévention plus que sur la répression, notamment en direction des scolaires. Monsieur le maire lui précise que c'est prévu : la police municipale sera davantage sur le terrain, à la sortie des établissements scolaires, et pourra intervenir dans les établissements scolaires pour faire de la prévention.*

*Evelyne Guerret rappelle qu'un Malestroyen, Jacques Robin, proposait jusqu'à récemment une activité théâtrale en direction des jeunes sur le thème de la sécurité routière, et qu'il dispose de nombreux écrits en la matière. Elle trouve intéressant de se rapprocher de lui à ce sujet.*

*Michelle Trégouët ajoute que le Conseil municipal des enfants est très sensible à ce point.*

**◆ 2017 – 05 – 05 : Office de Tourisme de Malestroit, déménagement : autorisation de signature de la convention de mise à disposition**

Monsieur le Maire indique que suite aux différentes discussions avec les représentants de l'Oust à Brocéliande Communauté, la possibilité a été évoquée de déplacer les bureaux de l'Office de Tourisme actuellement situé au Pass'Temps vers la place du Bouffay, dans l'actuel Malestroit Initiatives, qui irait lui-même au Pass'Temps.

La communauté de communes souhaite ainsi faire un essai pour la saison 2017, et si les résultats étaient concluants, l'Office de Tourisme pourrait s'installer définitivement dans ces locaux.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du bâtiment situé place du Bouffay, hébergeant actuellement Malestroit Initiatives, afin que la communauté de communes y installe l'Office de Tourisme.

• Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 05 – 05 :

*Bertrand Dany a appris par voie de presse les péripéties du lieu d'implantation. Il estime que ce nouveau lieu est le meilleur endroit pour un office de tourisme, étant le point d'entrée dans la ville.*

*Monsieur le Maire précise que le Pass'Temps est difficile à localiser pour un touriste, alors qu'on arrive directement sur la Place du Bouffay.*

*Evelyne Guerret demande ce qu'il en est du loyer.*

*Monsieur le Maire rappelle l'historique : les services de la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) l'avaient contacté car ils manquaient de stockage au Pass'Temps dans le cadre du projet de vélos électriques. Il les avait alors orientés vers un local situé rue du Général de Gaulle.*

*L'OBC, après avoir visité ce local, avait donné un accord de principe pour la location de ce local, pour un loyer mensuel de 1.000 €. Le propriétaire a réalisé les travaux d'aménagement nécessaires, mais le conseil communautaire, avant de se prononcer, a souhaité que les membres de la commission retournent visiter ce local, qui ont émis un avis défavorable. Monsieur le Maire a alors proposé aux élus communautaires, qui cherchaient plutôt un local sur la place du Bouffay, de s'installer dans le local communal actuellement mis à disposition de Malestroit Initiatives.*

*S'agissant d'un essai pour une durée de 4 mois, et le local actuellement utilisé au Pass'Temps étant gratuit, il est prévu une mise à disposition gratuite de ce nouveau local.*

*Evelyne Guerret estime que tout ne doit pas être gratuit, et regrette que la convention détaillée n'est pas été transmise.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'office de tourisme est actuellement hébergé gratuitement, il est logique de poursuivre de cette manière pour cet assai, afin de travailler en excellente intelligence avec l'OBC.*

◆ **2017 – 05 – 06 : Dénomination de voie : création de l'Allée Gérard Le Bouquin**

Afin de rendre hommage à l'action de Monsieur Gérard Le Bouquin, qui a œuvré durant de très nombreuses années pour le développement touristique de Malestroit et de son secteur, Monsieur le Maire souhaite proposer au conseil municipal d'attribuer le nom d'"Allée Gérard Le Bouquin" à la voie menant de l'Ecluse à La Née.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer le nom d'"Allée Gérard Le Bouquin" à la voie menant de l'Ecluse à La Née.

• Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 05 – 06 :

*Monsieur le Maire rappelle que Gérard Le Bouquin est à l'origine des Canaux de Bretagne, et qu'il a empêché que le canal soit désarmé et laissé à l'état sauvage, permettant ainsi la navigation de plaisance.*

*Bertrand Dany précise que la dénomination n'ira que jusqu'à la « barrière noire », limite de Malestroit.*

◆ **2017 – 05 – 07 : Dissolution définitive du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5212-33 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 14 novembre 1963 autorisant la création du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 approuvant le schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 relatif au projet de dissolution du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant fusion de Guer Communauté, de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la communauté de communes du Pays de La Gacilly ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 fixant le nom et le siège de la future communauté de communes issue de la fusion de Guer Communauté, de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la communauté de communes du Pays de La Gacilly

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 relatif à la modification des statuts de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et actant la prise de compétence transports scolaires à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 mettant fin aux compétences du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Bohal le 13 juin 2016, Caro le 31 mai 2016, Malestroit le 10 mai 2016, Missiriac le 12 mai 2016, Monterrein le 24 mai 2016, Montertelot le 17 mai 2016, Pleucadeuc le 28 juillet 2016, Ploërmel le 23 juin 2016, Ruffiac le 31 mai 2016, Saint-Abraham le 8 juin 2016, Saint-Congard le 13 juin 2016, Saint-Guyomard le 31 mai 2016, Saint-Laurent-sur-Oust le 25 mai 2016, Saint-Marcel le 4 juillet 2016, Saint-Nicolas-du-Tertre le 10 mai 2016, Sérent le 10 mai 2016, Tréal le 10 mai 2016 et Val d'Oust le 19 mai 2016 favorables à la dissolution du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire du 24 juin 2016 se prononçant pour la dissolution du syndicat ;

Considérant qu'en l'absence de délibération des conseils municipaux des communes de Réminiac et Saint-Martin-sur-Oust sur le projet de dissolution du Syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire, l'avis est réputé favorable ;

Considérant que la compétence transports scolaires sera également exercée par la communauté de communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté » pour les quatre communes du syndicat (Montertelot, Monterrein, Ploërmel et Val d'Oust) situées en dehors du territoire de la communauté de communes. Des conventions pourront être signées entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes concernées.

Considérant le compte de gestion 2016 du syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire et la balance des comptes qui lui est attaché ;

La communauté de communes De l'Oust à Brocéliande communauté exerçant la compétence transport scolaire pour ses communes membres et pour les communes de Montertelot, Monterrein, Ploërmel et Val d'Oust, il est proposé un transfert direct et intégral de l'actif et du passif, et de l'ensemble des soldes des comptes de tiers et financier, du résultat d'exploitation, des restes à recouvrer, de la trésorerie, détaillés dans la balance des comptes jointe au compte de gestion dont l'excédent 2016 s'élève à 37 169.84 € arrêtés à la date du 17 mai 2017, au profit du Budget Général de la Communauté de Communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté » et sans retour de leurs parts aux 21 communes membres.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE ce transfert
- APPROUVE la dissolution définitive du SITS au 17/05/2017 et le renoncement pour les communes membres à leur part de l'excédent
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives au transfert et la dissolution.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 05 – 07 :

*Néant*

◆ **2017 – 05 – 08 : Abribus : transfert de propriété à titre gratuit**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du transfert de la compétence des transports routiers à la région Bretagne, le Conseil Départemental a informé la commune que la région ne souhaitait pas reprendre les abribus situés sur les communes.

Pour Malestroit, deux lieux sont concernés :

- Abribus situé place du Docteur Queinnec
- Abribus situé face à la Résidence des Pins

Le Conseil Départemental a proposé aux communes un transfert de propriété, à titre gratuit, des abribus concernés.

Par courrier du 16 mai 2017, le Conseil départemental a été informé de notre souhait de conserver ces équipements.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le transfert de propriété, à titre gratuit, des abribus départementaux cités précédemment, et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 05 – 08 :

*Yannis Le Brun demande de quelle manière sera géré l'espace publicitaire disponible sur ces abribus. Monsieur le Maire indique que, la ville devenant propriétaire, c'est elle qui en aura la gestion.*

◆ **Informations diverses**

- Association Airsoft Team Malestroit

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Airsoft Team Malestroit, transmis en Mairie suite aux discussions intervenues au sujet de l'objet de cette association lors d'un précédent conseil municipal, à l'occasion d'une demande de subvention exceptionnelle.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Ecole Paul Gauguin : projet cirque

Carole Blanco-Hercelin indique que l'école Paul Gauguin travaille actuellement à un projet cirque. Elle précise que les élèves donneront deux représentations à Malestroit.

- Vendredis du Canal

Bertrand Dany rappelle le programme des Vendredis du Canal, qui fêteront leurs 20 ans le 21 juillet. Il rappelle également la fête de la digue le 14 juillet.

- Information des conseillers municipaux

Evelyne Guerret regrette qu'en dépit d'une actualité chargée à Malestroit, certains points ne soient pas abordés en conseil municipal, mais que la presse en fasse état. Elle précise que certaines décisions concernant l'hôpital local ont été prises sans discussion. Elle ajoute que dans le dossier des camping-cars, il semble que l'avis de la population soit partagé.

Christian Guillemot indique que de nombreux échanges interviennent avec la population lors des réunions de quartiers. Evelyne Guerret précise que les élus ne sont pas informés, qu'il n'y a pas de débat.

Monsieur le Maire indique qu'il laisse largement le débat ouvert à tout le monde. Tout le monde ne peut pas être d'accord avec les décisions prises, mais il faut des arguments et des faits.

Monsieur le Maire ajoute que des réunions de quartiers sont organisées chaque année, laissant la population la possibilité de s'exprimer, et que chacun peut venir en Mairie le rencontrer. Il n'a rien à cacher, et regrette que certains écoutent toutes les polémiques.

Concernant les camping-cars, Monsieur le Maire rappelle que Maurice Mélois, en créant la 1<sup>ère</sup> aire de camping-cars près de l'abattoir, puis Gilles Plisson en créant la 2<sup>ème</sup> près de la digue, étaient des précurseurs. En effet, le secteur de Malestroit est en déficit en ce qui concerne les chambres d'hôtel, l'accueil des camping-cars est donc très important. Certains week-ends, on peut en dénombrier jusqu'à 200, ce qui représente environ 500 personnes.

Monsieur le Maire revient sur la gratuité de l'eau et de la vidange, dont certains sont mécontents. Il précise qu'une borne à eau coûte 20.000 €, auxquels il faut ajouter 10.000 € pour le raccordement en eau, électricité et ligne téléphonique, et 150 € par mois pour la maintenance. Il ajoute que le relevé du compteur de la Daufresne indique une consommation de 305 m<sup>2</sup> pour l'année 2016, soit environ 1.150 €. En comparant ce coût au montant global de l'investissement qui serait nécessaire, ce type d'installation coûte plus cher que la gratuité.

Monsieur le Maire rapporte que la ville de Ploemeur vient d'aménager 4 nouvelles aires de camping-cars, toutes gratuites, en arrivant à la même conclusion en termes de coûts.

Il ajoute que même si la commune ne perçoit pas directement de rentrées d'argent, cela permet de conserver un tissu de commerçants, et donc d'offrir un choix aux Malestroyens. Il termine en indiquant que la gratuité est maintenue pour le moment, mais que cela pourrait évoluer dans le futur.

#### - Camping municipal

Michelle Trégouët s'interroge sur l'état d'avancement du dossier concernant la vente du camping municipal.

Monsieur le Maire indique qu'une proposition a été transmise, mais que rien n'est encore finalisé. Etant actuellement en phase de négociation, il ne peut pas dévoiler ce sujet en public. Il ne souhaite pas de polémique, car il a remarqué que certains sujets prennent de l'ampleur dans la presse, risquant d'influencer le cours des négociations.

#### - La santé à Malestroit

Jean-Paul Lembelembe souhaite revenir sur le dossier de la santé, et plus particulièrement sur la manière dont il est traité dans la presse.

En effet, il souligne l'importance du devoir de réserve des élus, et indique que les informations ne peuvent pas toutes être divulguées. Il ajoute que la diffusion d'informations non finalisées peut desservir, comme en atteste le dossier des médecins généralistes.

Il précise que plus de 30 employés de l'hôpital, très angoissés suite aux différents articles, sont venus en Mairie afin d'échanger avec lui et Monsieur le Maire sur la recomposition de l'offre de soins.



Evelyne Guerret propose d'organiser des réunions en dehors du conseil municipal, afin d'informer les élus. Jean-Paul Lembelembe précise avoir été pris de cours pour l'hôpital, et qu'une réunion n'aurait pas pu être organisée dans un si court délai.

Bertrand Dany trouve que davantage d'informations sont divulguées lors des réunions de quartier par rapport au conseil municipal. Jean-Paul Lembelembe estime que c'est une mauvaise impression, et que chacun peut interroger directement l'exécutif sans forcément en parler en conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il reste disponible pour les élus sur l'ensemble des dossiers. Concernant l'hôpital, il défend les usagers, le personnel, l'emploi, et les deux établissements. Le personnel ne doit pas s'inquiéter. L'avenir se décide aujourd'hui pour les 5 années à venir. Il ne souhaite pas une restructuration n'importe comment et à n'importe quel prix.

Christian Guillemot ajoute que les instances voient que Malestroit reste très vigilante sur ce dossier, pour conserver ce qu'elle a. L'Agence Régionale de Santé considère normal que l'on s'occupe de ce dossier, elle respecte les élus qui défendent l'hôpital. Elle respecte également le fait que la commune seule ait porté le projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Christian Guillemot est optimiste pour la suite, car un accord de fond a été trouvé entre l'ARS et la commune, et une compréhension mutuelle est installée.

- Recensement de la population

Michelle Trégouët demande si les résultats du dernier recensement sont connus. Monsieur le Maire indique que l'INSEE n'a pas encore transmis les résultats.

---

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.**